Avantage simplifié Demande d'adhésion

DÉTERMINATION QUANT AUX TIERS

formulaire Vérification de l'identité d'un particulier (IND121F).



Note: Le contrat sera établi par La Capitale assureur de l'administration publique inc., ci-après nommée «l'Assureur».

N° de contrat Ne rien inscrire

1 IDENTIFICATION DE L'ASSURÉ									
ASSURÉ 1									
☐ Masculin Nom de famille ☐ Féminin			Prénor	n					
Nom à la naissance (si différent)		naissance nnée	Mois	Jour	Âge (au plus proche anniversaire)	NAS			
Adresse (numéro et rue)									
Ville			Provin	ce			Code post	al	
Téléphone Adresse courriel					Profession (obligatoire))			
ASSURÉ 2 – Remplir les cases ombrées seulement si l'adresse	de l'assu		fère d Prénom	e celle d	le l'assuré 1.				
Féminin Nom à la naissance (si différent)	Date de	naissance			Âge (au plus proche	NAS			
Téléphone Adresse courriel	A	nnée	Mois	Jour	anniversaire) Profession (obligatoire))			
Advance (supplies at any)									
Adresse (numéro et rue)									
Ville		P	rovince				Code posta		
2 IDENTIFICATION DU PRENEUR									
Ne cocher qu'une seule case: □ L'assuré 1 est le preneur OU □ L'assuré 2 est le preneur	Employeur du	preneur (act	uel ou pa	ssé)					
VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DU PRENEUR La carte d'assurance on ne peut pas exiger	maladie ne po r la carte d'as	eut pas être ssurance m	e utilisée ialadie a	dans les p ux fins d'id	rovinces suivantes : Ontar lentification, mais si le pr	rio, Manitoba et Île eneur choisit de	e-du-Prince-Éo la présenter, e	louard. Au Qu lle est accep	uébec, tée.
Pièce d'identité: □ Carte d'assurance maladie Seul le document original doit être consulté. □ Autre pièce d'identité avec						iale:			
N° du document Date d'expiration (Année	si disponible) Mois	Autorité de	délivranc	<u> </u>	Prov	vince ou pays de dé	livrance		
VÉRIFICATION DE LA CLASSIFICATION FISCALE		N			(NOT				
Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) Est-ce que le preneur est un citoyen ou un résident américain aux l'impôt sur le revenu aux États-Unis? ☐ Oui ☐ Non Si oui, insc numéro d'identification fiscal fédéral américain (NIF) du preneur:	rire le	Est-ce les Éta	que le ts-Uni:	preneur s aux fin	e déclaration (NCE r est un résident d' ls de l'impôt? □ C ation fiscal étrange	une juridictio Dui 🗆 Non	Si oui , inso		
NIF		Pays				Numéro d'ident	ification		

Est-ce que le preneur agit selon les directives d'une autre personne (tiers)? 🗆 Oui 🗀 Non Si oui, remplir la section Détermination quant aux tiers du

ADMISSIBILITÉ

Vous n'avez pas à passer d'examen médical lors de l'adhésion. Pour être admissible, vous devez être âgé de 40 à 80 ans¹ inclusivement, détenir un numéro d'assurance sociale permanent, c'est-à-dire qui ne débute pas par le chiffre 9, et être en mesure de répondre NON à toutes les questions ci-dessous. Si vous répondez OUI à une de ces questions, vous ne pouvez pas adhérer à Avantage simplifié.

								ASSURÉ 1	ASSURÉ 2
1.	a) Au cours des 2 dernières anne ou reportée?	ées, avez-vous _l	orésenté une p	roposition o	d'assurance	e vie qui a é	té refusée	□Oui □Non	□ Oui □ Non
	b) Actuellement, une autre propo							□ Oui □ Non	□ Oui □ Non
		ours des 12 prochains mois, avez-vous l'intention de présenter à La Capitale une proposition d'assurance r un autre produit d'assurance vie ?						□ Oui □ Non	□ Oui □ Non
2. Au cours de votre vie, avez-vous été diagnostiqué ou avez-vous déjà subi des traitements incluant toute médication pour les maladies suivantes: VIH, le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) ou un complexe lié au sida, sclérose latérale amyotrophique (maladie de Lou Gehrig), insuffisance cardiaque congestive, fibrose kystique, maladie de Huntington, greffe d'organe ou de moelle osseuse, maladie d'Alzheimer ou démence?						□Oui □Non	□Oui □Non		
3. Au cours de votre vie, avez-vous été diagnostiqué ou subi des traitements pour toute maladie incurable qui vous laisse une espérance de vie de moins de 24 mois?						urable qui	□ Oui □ Non	□ Oui □ Non	
4. Séjournez-vous actuellement dans un hôpital, une clinique, une maison de convalescence, un établissement avec soins spécialisés ou êtes-vous confiné au lit ou à un fauteuil roulant, ou vous a-t-on avisé que votre état actuel nécessitait de l'être?					□ Oui □ Non	□ Oui □ Non			
5. Au cours des 3 dernières années, avez-vous été diagnostiqué, vous a-t-il été recommandé de suivre un traitement ou vous a-t-on prescrit un nouveau médicament ou un changement de dosage de votre médicament pour une angine de poitrine, un pontage coronarien, un infarctus (crise cardiaque), une défaillance cardiaque ou une cardiomyopathie, une maladie vasculaire périphérique, un accident vasculaire cérébral (AVC), tout trouble sanguin à l'exception de l'anémie ferriprive, un cancer (autre que le carcinome basocellulaire), une tumeur maligne ou une leucémie, une maladie rénale chronique, une maladie respiratoire chronique ayant nécessité l'administration d'oxygène, une affection du foie (autre que foie gras), un coma diabétique ou un choc insulinique, la sclérose en plaques ou l'une des immunodéficiences primaires, une tentative de suicide, un abus d'alcool ou de drogues?					□Oui □Non	□Oui □Non			
6.	Au cours des 3 dernières années, av par des médicaments ni suivie par	ez-vous souffer un médecin?	t d'une tension a	artérielle éle	vée (hyper	tension) nor	n contrôlée	□ Oui □ Non	□ Oui □ Non
7. Relativement aux affections mentionnées aux questions 2, 5 et 6, avez-vous été investigué ou avez-vous subi des examens médicaux sans qu'un diagnostic ait encore été posé ou vous a-t-il été recommandé de le faire ou avez-vous constaté des symptômes pour lesquels vous n'avez pas consulté?						□ Oui □ Non	□ Oui □ Non		
8.	Votre poids actuel excède-t-il le	GRAN	DEUR	HOM	ИМЕ	FEM	ME		
	poids maximal indiqué dans le	PIEDS	CM	LIVRES	KG	LIVRES	KG		
	tableau ci-contre?	4'10" – 4'11"	147 – 151	195	88	180	82		
		5'0" – 5'3"	152 – 160	208	94	191	87		
		5'4" - 5'6"	161 – 168	230	104	213	97	□ Oui □ Non	□ Oui □ Non
		5'7" – 5'9"	169 – 175	250	113	229	104		
		5'10" - 6'0"	176 – 183	270	122	249	113		
		6'1" - 6'4"	184 – 193	291	132	274	124		
		> 6'4"	> 193	330	150	325	147		

STATUT FUMEUR OU NON FUMEUR

	ASSURÉ 1	ASSURÉ 2
Au cours des 12 derniers mois, avez-vous fumé la cigarette, le cigarillo, le cigare, la pipe, la pipe à eau, la chicha ou fait usage de noix de bétel, de tabac à priser, de marijuana (cannabis) contenant tout produit de tabac ou de la nicotine, ou fait usage de toute autre forme de tabac ou d'un substitut tel que la gomme, le timbre cutané (patch) ou la cigarette électronique?	□ Oui □ Non	□Oui □Non

Note 1: Âge au plus proche anniversaire



CHOISISSEZ VOTRE CAPITAL ASSURÉ

Pour connaître les primes, consultez le « tableau des primes mensuelles ».	ASSURÉ 1	ASSURÉ 2
Choisissez le capital assuré selon les minimum et maximum suivants :		
Assuré âgé de 40 à 70 ans 1 à l'adhésion : 5 000 \$ à 100 000 \$ Assuré âgé de 71 à 80 ans 1 à l'adhésion : 5 000 \$ à 50 000 \$		
Si vous êtes âgé de 70 ans¹ ou moins, le capital assuré choisi ajouté à tout capital assuré déjà en vigueur sur une protection <i>Avantage simplifié</i> émise antérieurement ne peut dépasser 100 000 \$. Si vous êtes âgé de 71 ans¹ ou plus, le capital assuré choisi ajouté à tout capital assuré déjà en vigueur sur une protection <i>Avantage simplifié</i> émise antérieurement ne peut dépasser 50 000 \$. La prime correspondant à tout excédent de protection d'assurance sera remboursée, le cas échéant.		

TABLEAU DES PRIMES MENSUELLES (par 1 000 \$ de capital assuré)

IMPORTANT

■ Ajouter des frais fixes mensuels de 5 \$

Le capital assuré est doublé en cas de décès accidentel avant 85 ans¹.

- Aucuns frais additionnels lorsque le mode de paiement des primes choisi est « Débits préautorisés (DPA) »
- Une réduction de 7,5 % est applicable lorsque le mode de paiement des primes choisi est «Annuel»

ASSURÉ ÂGÉ DE	ASSURÉ ÂGÉ DE 40 À 70 ANS¹ À L'ADHÉSION: MINIMUM DE 5 000 \$ MAXIMUM DE 100 000 \$						
Âge¹ à	Hon	nme	Fen	nme			
l'adhésion	Non fumeur	Fumeur	Non fumeuse	Fumeuse			
40	1,77 \$	2,55 \$	1,47 \$	2,06 \$			
41	1,77 \$	2,56 \$	1,47 \$	2,07 \$			
42	1,78 \$	2,57 \$	1,47 \$	2,08 \$			
43	1,78 \$	2,59 \$	1,47 \$	2,09 \$			
44	1,79 \$	2,60 \$	1,47 \$	2,10 \$			
45	1,79 \$	2,61 \$	1,47 \$	2,11 \$			
46	1,84 \$	2,75 \$	1,51 \$	2,19 \$			
47	1,89 \$	2,89 \$	1,54 \$	2,27 \$			
48	1,94 \$	3,02 \$	1,58 \$	2,34 \$			
49	1,99 \$	3,16 \$	1,61 \$	2,42 \$			
50	2,04 \$	3,30 \$	1,65 \$	2,50 \$			
51	2,10 \$	3,52 \$	1,73 \$	2,65 \$			
52	2,17 \$	3,74 \$	1,81 \$	2,80 \$			
53	2,23 \$	3,96 \$	1,89 \$	2,96 \$			
54	2,30 \$	4,18 \$	1,97 \$	3,11 \$			
55	2,36 \$	4,40 \$	2,05 \$	3,26 \$			
56	2,56 \$	4,70 \$	2,18 \$	3,44 \$			
57	2,76 \$	5,00 \$	2,31 \$	3,62 \$			
58	2,96 \$	5,30 \$	2,44 \$	3,81 \$			
59	3,16 \$	5,60 \$	2,57 \$	3,99 \$			
60	3,36 \$	5,90 \$	2,70 \$	4,17 \$			
61	3,64 \$	6,31 \$	2,90 \$	4,43 \$			
62	3,92 \$	6,71 \$	3,10 \$	4,69 \$			
63	4,19 \$	7,12 \$	3,30 \$	4,95 \$			
64	4,47 \$	7,52 \$	3,50 \$	5,21 \$			
65	4,75 \$	7,93 \$	3,70 \$	5,47 \$			
66	5,15 \$	8,42 \$	3,95 \$	5,85 \$			
67	5,54 \$	8,90 \$	4,20 \$	6,22 \$			
68	5,94 \$	9,39 \$	4,44 \$	6,60 \$			
69	6,33 \$	9,87 \$	4,69 \$	6,97 \$			
70	6,90 \$	10,67 \$	5,22 \$	7,47 \$			

ASSURÉ ÂGÉ DE 71 À 80 ANS¹ À L'ADHÉSION: MINIMUM DE 5 000 \$ MAXIMUM DE 50 000 \$						
Âge¹ à	Hon	nme	Fen	nme		
l'adhésion	Non fumeur	Fumeur	Non fumeuse	Fumeuse		
71	7,48 \$	11,46 \$	5,74 \$	7,96 \$		
72	8,05 \$	12,26 \$	6,27 \$	8,46\$		
73	8,90 \$	13,16 \$	6,98\$	9,07 \$		
74	9,76 \$	14,07 \$	7,69 \$	9,68 \$		
75	10,61 \$	14,97 \$	8,40 \$	10,29 \$		
76	11,73 \$	16,42 \$	9,21 \$	11,38 \$		
77	12,85 \$	17,86 \$	10,02 \$	12,47 \$		
78	13,98 \$	19,31 \$	10,83 \$	13,55 \$		
79	15,10 \$	20,75 \$	11,64 \$	14,64 \$		
80	16,22 \$	22,20 \$	12,45 \$	15,73 \$		

	CALC	JL DE LA PRIME MENS	UELL	.E	
	Nombre d'unités de 1 000 \$	Prime mensuelle par 1 000 \$			
Assuré 1		X \$	=	\$	A
Assuré 2] × \$	=	\$	В
Frais fixes	mensuels		+	5,00 \$	С
Prime mer	nsuelle totale (A +	B + C)	=	\$	D
	CALC	CUL DE LA PRIME ANN	UELL	E	
		D × 12	=	\$	E
	F	Réduction de 7,5 % ($\mathbf{E} imes .0$	0 75) =	\$	F
		Prime annuelle ($\mathbf{E} - \mathbf{F}$) =	\$	G*

^{*} Montant du chèque à joindre



6 DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE EN CAS DE DÉCÈS

Absence de désignation de bénéficiaire: En l'absence de désignation de bénéficiaire, la prestation prévue sera payable au preneur, s'il est en vie, ou à sa succession.

Bénéficiaire révocable : La désignation de bénéficiaire est révocable à moins d'indication contraire. Au Québec, toutefois, si le preneur désigne la personne à laquelle il est marié ou uni civilement comme bénéficiaire, cette désignation est réputée irrévocable à moins que le preneur n'ait indiqué qu'il souhaite qu'elle soit RÉVOCABLE.

La désignation d'un bénéficiaire irrévocable entraîne des conséquences importantes. Notamment, le consentement de celui-ci sera nécessaire pour le remplacer ou pour effectuer certaines modifications ou transactions. Il est à noter qu'un bénéficiaire irrévocable mineur ne peut consentir à une modification ou à une transaction et ni les parents ni le tuteur ne peuvent signer à cette fin au nom de ce bénéficiaire irrévocable mineur.

Bénéficiaire mineur: À l'extérieur du Québec, si un mineur est désigné comme bénéficiaire, il est recommandé de nommer un fiduciaire. En nommant un fiduciaire, la prestation sera payable au fiduciaire qui la détiendra en fiducie pour le bénéficiaire mineur jusqu'à ce que celui-ci atteigne sa majorité (sans objet au Québec). Tout montant payable à un bénéficiaire devenu majeur sera payable directement à ce dernier. Au Québec, c'est le tuteur du bénéficiaire mineur qui recevra la prestation payable à moins qu'une fiducie officielle n'ait été créée.

Succession, héritiers légaux, ayants droit: Les expressions «succession», «héritiers légaux» ou «ayants droit» désignent la succession, les héritiers légaux ou les ayants droit du preneur et non ceux de l'assuré.

	Nom et prénom du bénéficiaire	Année Mois Jour	(au Québec lien avec le preneur)		une case Irrévocable
ASSURÉ 1					
ASSURÉ 2					
7 CHOI	X DU MODE DE PAIEMENT DES PRIMES				
□ Débits p	réautorisés (DPA) (personnel) ² – Ne joindre aucun chè	que couvrant la première	e prime. Remplir la section 9.		
•	Joindre un chèque fait à l'ordre de La Capitale assureur		•	spond à la c	ase G de la
8 IDEN	TIFICATION DU PAYEUR DE LA PRIME				
Ne cocher qu	'une seule case: □ L'assuré 1 est le payeur OU □ L'a	ssuré 2 est le payeur			
9 ACCO	RD DE DPA (PERSONNEL)				
Identification	du compte bancaire: ☐ Spécimen de chèque joint ☐ C	oordonnées bancaires fo	urnies ci-dessous:		
# 243 #	Numéro Numéro de succursale de l'institution du compte	iro de succursale Numéro de l'institutior	1		
-	evement : Le de chaque mois (entre le 1er et le 30e	•	•	•	
	mon droit de recevoir un préavis du montant ou de la ou de la date du DPA.	i date du DPA ainsi qu'a	n mon droit de recevoir un preavi	s de tout cl	nangement
	ut être annulé sur réception par l'Assureur d'un préavis d' ou pour de plus amples renseignements sur le droit d'ann ca.				
débit qui n'es	tains droits de recours si un débit n'est pas conforme au p st pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le pré z avec votre institution financière ou visitez www.cdnpay.ca	sent Accord de DPA. Po			
	sureur ou son mandataire à porter au débit du compte ba montants mensuels fixes requis pour le paiement des som		écimen de chèque ci-joint ou du co	mpte banca	ire identifié
Signé à		ce	_ jour de		20
X Signature du pa	yeur de la prime	——— 625 Téléphone : 41	La Capitale Assurance et services fin , rue Jacques-Parizeau, Québec (Québe 8 528-2211 ou 1 800 463-4433 – Courr	anciers c) G1R 2G5 iel:gfi@lacap	itale.com

Note 2: La prime mensuelle peut varier légèrement selon la date d'émission et la date du premier prélèvement, et ce, afin que la prime annuelle totale soit prélevée au cours de la première année.



10 DÉCLARATIONS ET AUTORISATIONS

- Je confirme que les renseignements contenus dans cette demande d'adhésion sont vrais, sachant que l'Assureur se base sur ces renseignements pour accepter ou refuser ma demande et je comprends que toute déclaration incomplète, inexacte, fausse ou mensongère peut entraîner l'annulation de mon contrat d'assurance.
- 2. Je conviens que, si je suis admissible, l'assurance prendra effet à la date d'acceptation de la demande d'adhésion par l'Assureur, pourvu que la première prime ait été payée et qu'aucun changement ne soit survenu dans le caractère assurable du risque de la personne à assurer depuis la signature de la demande d'adhésion. Je conviens également que les primes applicables seront celles en vigueur à la date de réception de la demande d'adhésion par l'Assureur.
- 3. Je conviens que le suicide d'une personne à assurer qui survient au cours des deux premières années suivant la date de prise d'effet de toute garantie d'assurance sur la vie établie pour cette personne est cause de nullité du contrat quant à cette personne et que la seule obligation de l'Assureur se limite au remboursement des primes payées pour cette garantie.
- 4. Aux fins de l'établissement de mon assurabilité, de la gestion de mon dossier et de l'étude de mes demandes de prestations, j'autorise toute personne physique ou morale et tout organisme public ou parapublic détenant des renseignements sur mon compte, dont notamment tout professionnel de la santé et tout établissement de santé, le MIB, Inc., toute institution financière, toute compagnie d'assurance ou de réassurance, tout agent de renseignement ou toute agence d'investigation, mon employeur ou mes employeurs précédents, à communiquer ces renseignements à l'Assureur ou à ses réassureurs. J'autorise également l'Assureur et ses réassureurs aux mêmes fins à communiquer auxdites personnes ou auxdits organismes dont le MIB, Inc. les renseignements qu'ils détiennent sur mon compte, à demander un compte rendu d'enquête à mon sujet et à faire un bref rapport donnant des renseignements personnels sur ma santé au MIB, Inc.
- 5. Une photocopie de cette autorisation a la même valeur que l'original.
- 6. Je reconnais avoir lu les renseignements importants de *Avantage simplifié* mentionnés dans le dépliant ainsi que le Préavis du MIB, Inc. et l'Avis concernant la protection des renseignements personnels.
- 7. Au surplus, chacune des personnes à assurer consent à ce que le preneur souscrive cette assurance.

 Signé à _______ ce ____ jour de _______ 20_____.

 Signature de l'assuré 1 Signature de l'assuré 2

11 GARANTIE DE SATISFACTION

Dans les 10 jours suivant la date de réception de ma police, je peux annuler mon contrat en faisant une demande écrite et en retournant ma police à l'Assureur au 625, rue Jacques-Parizeau, Québec (Québec) G1R 2G5. L'annulation de mon contrat se fera sans que j'aie à fournir les motifs de ma décision. Enfin, j'obtiendrai le remboursement total de toute prime déjà perçue par l'Assureur.

12 IDENTIFICATION DU CONSEILLER			
Nom et prénom		Code	
13 COMMISSIONS			
Nom et prénom du conseiller		Code	Partage %
Nom et prénom du conseiller		Code	Partage %
Tom et profon de conscilier		odac	
14 INDICATIONS SPÉCIFIQUES			
☐ Cochez si vous désirez que la police d'assurance soit postée direct	ement au preneur.		
	·	·	



T031 (05-2018)

DÉCLARATIONS DU CONSEILLER

Je confirme avoir divulgué par écrit le nom de la ou des compagnies que je représente, le fait que je reçoive une rémunération sous forme de commissions pour la vente de produits d'assurance, la possibilité que je reçoive une rémunération additionnelle sous forme de bonis, de participation à des congrès ou autres incitatifs et tout conflit d'intérêts qui pourrait exister relativement à la présente transaction.

Je déclare avoir fourni tous les renseignements concernant la garantie Avantage simplifié, dont, entre autres, les éléments garantis et non garantis, les restrictions, réductions et exclusions applicables, le cas échéant.

Je déclare détenir tous les permis et certificats nécessaires pour faire souscrire la présente demande d'adhésion dans la province ou le territoire où a lieu la souscription.

En apposant ma signature, je confirme qu'à ma connaissance les renseignements fournis dans cette demande d'adhésion d'assurance sont exacts, à jour et complets

or complete.			
Signé à	_ ce	_ jour de	_ 20
x			
Signature du conseiller			



6 de 8



À LIRE ET À CONSERVER PAR LE PRENEUR

PRÉAVIS DU MIB, INC.

Toute demande d'assurance nécessite une collecte de renseignements qui soit la plus complète possible. Ces renseignements sont d'ordre médical, personnel ou sont relatifs à votre solvabilité. Afin de permettre une sélection des risques plus équitable pour chacun de leurs assurés, la plupart des compagnies d'assurance, y compris l'Assureur, transigent avec un organisme appelé « MIB, Inc. (MIB) ».

Tout renseignement relatif à votre assurabilité est traité de facon confidentielle. Toutefois, l'Assureur et ses réassureurs pourront en transmettre un résumé au MIB, organisme sans but lucratif formé de compagnies d'assurance vie. Cet organisme effectue un échange de renseignements au nom de ses compagnies membres.

Si vous présentez une demande d'assurance vie ou d'assurance maladie à une autre compagnie membre du MIB, ou si une demande de prestations est présentée à une telle compagnie, le MIB, sur demande, fournira à cette compagnie les renseignements contenus dans son dossier.

L'Assureur, ou ses réassureurs, peut également divulguer les renseignements contenus dans son dossier à d'autres compagnies d'assurance vie auxquelles vous pouvez présenter une demande d'assurance vie ou d'assurance maladie, ou auxquelles une demande de prestations peut être présentée.

S'il reçoit une demande de votre part, le MIB prendra des dispositions pour vous donner les renseignements apparaissant sur votre fiche. Si vous mettez en doute l'exactitude des renseignements du MIB, vous pourrez demander une rectification conformément aux procédures énoncées dans la loi américaine sur les enquêtes de crédit équitables. Voici l'adresse du MIB:

MIB. Inc.

330, avenue Université, bureau 501 Toronto (Ontario) M5G 1R7 Téléphone: 416 597-0590 www.mib.com

Le MIB recoit des renseignements personnels, et la collecte, l'utilisation et la divulgation de tels renseignements sont régies par la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques ainsi que par d'autres lois provinciales. Par conséquent, le MIB a consenti à protéger de tels renseignements d'une manière qui est essentiellement similaire aux pratiques de confidentialité et de sécurité des entreprises et conformément aux lois applicables, et de tels renseignements personnels ne peuvent être divulgués que conformément à ces lois. Si vous avez des questions concernant l'engagement du MIB à protéger la confidentialité et la sécurité de vos renseignements personnels, vous pouvez communiquer avec le service responsable de la confidentialité à l'adresse suivante : privacy@mib.com.

AVIS CONCERNANT LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

À La Capitale, votre vie privée est respectée car nous savons à quel point la confidentialité et la sécurité de vos renseignements personnels sont importantes. C'est pourquoi nous avons adopté une politique de protection des renseignements personnels et mis en place des mesures de contrôle pour protéger lesdits renseignements. Nous recueillons et utilisons les renseignements personnels qui vous concernent dans le but de gérer votre dossier de « Services financiers d'assurances, de rentes, de crédit et autres services complémentaires ». Vos renseignements personnels sont conservés à nos bureaux et protégés par des standards de sécurité élevés en conformité avec les lois et règlements applicables en matière de protection des renseignements personnels. Seuls nos employés, mandataires, partenaires de distribution (tels que les représentants et leur cabinet) et fournisseurs de services peuvent avoir accès aux renseignements personnels vous concernant, et ce, uniquement lorsque requis par leurs fonctions, mandats ou contrats. La Capitale peut faire affaire avec des fournisseurs de services basés à l'extérieur du Canada. Ainsi, il est possible que certains de vos renseignements personnels détenus par La Capitale puissent être hébergés à l'extérieur du Canada et être régis par les lois applicables à des pays ou États étrangers.

Si vous désirez avoir accès à votre dossier ou en demander la rectification, vous devez en faire la demande écrite à l'adresse suivante :

La Capitale assureur de l'administration publique

Direction de l'assurance individuelle et services financiers 625, rue Jacques-Parizeau, C.P. 16040 Ouébec (Ouébec) G1K 7X8



625, rue Jacques-Parizeau, C.P. 16040 Québec (Québec) G1K 7X8